

Page 4, ligne 41, retranchez depuis "permis" jusqu'à "d'examiner" dans la 43e ligne, et insérez "il sera permis à tout actionnaire."

Page 4, ligne 5, retranchez les sections 25 et 26.

Page 5, ligne 23, après "billet" insérez "promissoire d'un montant moindre que cent piastres, ou aucun billet promissoire."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorable M. *de Léry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération du cinquième rapport du comité des impressions,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du Canada (responsabilité limitée)",

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre alors conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur les dits bills et amendements.

*En comité.*

*Dans le corps du bill.*

Page 1, ligne 18, retranchez "des orfèvres" et insérez "manufacturière de joaillerie".

Page 1, ligne 20, retranchez "des orfèvres" et insérez "manufacturière de joaillerie".

*Dans le titre du bill.*

Retranchez "des orfèvres" et insérez "manufacturière de joaillerie".

*Dans les amendements du comité des banques, du commerce et des chemins de fer.*

Page 2, ligne 1, retranchez "à l'achat et vente" et insérez "au commerce de".

Page 2, ligne 23, retranchez "marchandises" et insérez "outillage".

Page 2, ligne 33, retranchez "à l'achat et vente" et insérez "au commerce".

La Chambre ayant repris sa séance,

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait fait divers amendements, tant au bill qu'aux amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au dit bill, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.